

COMMUNE D'HÉRIMÉNIL

MOT DU MAIRE N° 6 - 2012

Chers Concitoyens,

♦ Nous avons eu un conseil municipal le 24 septembre 2012. Vous trouverez l'extrait du compte-rendu au verso.

♦ Nous avons décidé de **vendre 15 stères de bois**, le prix a été fixé à 45,00 € le stère. Si vous êtes intéressés, venez vous inscrire à la mairie, les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 19 octobre 2012 inclus. Nous ferons 5 lots de 3 stères, si il y a plus de 5 demandes, nous effectuerons un tirage au sort.

♦ Nous vous distribuons **la lettre du tri**. Poursuivez vos efforts dans ce sens. La Communauté de Communes du Lunévillois a maintenu le montant des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères depuis 7 années déjà. Ceci est en grande partie dû à votre geste civique qui a permis de trier de plus en plus et de valoriser les matériaux récupérés.

Surtout, ne jetez plus de verre, de journaux, de plastique, ni de végétaux dans la poubelle habituelle ! Soyons respectueux de notre environnement en apportant ces matériaux aux tris correspondants.

♦ **Les travaux** de la requalification de la traversée se poursuivent normalement.

♦ Nous avons constaté par contre que **la vitesse** avait considérablement augmenté, dans le centre du village tout comme à la sortie du village, côté Lunéville. Soyons respectueux des règles. En effet, nous avons ce devoir de ne pas dépasser **45 Km/h en agglomération**. Nous avons de nombreux enfants dans notre village et nous n'avons pas de trottoirs en ce moment. Ne nous obligez pas à prendre des mesures plus coercitives.

♦ Toujours dans les aspects sécuritaires, vous vous devez de respecter les **stationnements autorisés autour de l'école** et ne pas vous garer n'importe où... c'est peut-être une manière de bien éduquer vos enfants à leurs responsabilités de demain en leur montrant le bon exemple !

♦ Noter la date du prochain passage pour **les encombrants : le jeudi 22 novembre 2012**. Merci de bien vouloir les sortir la veille.

Recevez l'expression de mes sentiments dévoués et cordiaux.

Hériménil, le 27 septembre 2012.

Le Maire,
Jean-Marc VILLEMIN

**EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL
Séance du 24 septembre 2012**

1) Election du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, M. Dominique STAUFFER, secrétaire de séance.

2) Adoption du compte-rendu de la séance du 03/09/2012

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 3 septembre 2012.

3) Travaux 2013 : demande de subvention au Conseil Général

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis d'un montant de 78 070,00 € HT, établi par la Direction Départementale des Territoires pour la réfection partielle des chemins communaux du Fréhaut et de Fraimbois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de réfection partielle des chemins communaux du Fréhaut et de Fraimbois, pour un montant de 78 070,00 € HT,
- Confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- Sollicite du Conseil Général une subvention au titre de la Dotation Communale d'Investissement pour l'exercice 2013.
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...)

4) Vente de bois de chauffage : prix du stère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (vote contre de M. Henri PFLUMIO), décide la vente de bois de chauffage au prix de 45,00 € le stère.

5) Nomination d'un nouvel assistant de prévention (pour information)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Alain SEEULEUTHNER reprend la fonction d'assistant de prévention. Mission qui avait été dévolue à Madame Bénédicte RAULT, lors d'une délibération en date du 30 mars 2009, pendant le congé de maladie de longue durée de Monsieur Alain SEEULEUTHNER.